

Boycott, Désinvestissement, Sanctions : BDS

« Lancé en 2005 par la plus large coalition de la société civile palestinienne, et inspiré par le mouvement anti-apartheid sud-africain, l'appel BDS pour une pression **non violente** sur Israël jusqu'à ce qu'il mette fin à son occupation de 1967 et à sa discrimination raciale institutionnalisée - laquelle répond à la définition des Nations unies de l'apartheid, et qu'il respecte le droit des réfugiés palestiniens à retourner dans leurs foyers et leurs terres dont ils ont été déracinés et dépossédés en 1948 ». Voilà comment définit le BDS un de ses créateurs palestiniens, Omar Barghouti.

Il sait, en lançant ce mouvement, que ce sont les Palestiniens qui en souffriront les premiers, souvent ils n'ont d'autre travail que celui fourni par les Israéliens en Israël ou dans les colonies. Bien entendu le BDS s'arrêtera aussitôt que la colonisation s'arrêtera et comme le dit de sa prison (condamné à 5 fois la perpétuité) Marwan Barghouti « *le dernier jour de l'occupation sera le premier jour de paix.* ».

Mais en détail, le BDS qu'est-ce que c'est ?

S comme Sanctions

Les sanctions ne peuvent venir que des Etats, des groupes d'Etats (Organisations des Nations Unies ou Union Européenne par exemple). Chacun sait que l'Etat d'Israël n'a jamais respecté aucune des nombreuses résolutions de l'ONU le concernant. De même, Israël est signataire de la IVème convention de Genève qui régit les rapports d'un pays occupant et du pays occupé. Là encore, on sait que l'Etat d'Israël ne respecte pas cette convention, en particulier sur un dossier extrêmement important, celui des prisonniers politiques. Un seul exemple : l'Etat d'Israël a mis dans ses prisons plus de 7.000 Palestiniens, la très grande majorité dans des prisons en Israël. Il contrevient ainsi à la IVème convention de Genève qui interdit le transfèrement de population d'un pays occupé vers un pays occupant.

Les garants de la Convention ou des Résolutions sont bien les Etats qui les ont votées. Ils ont donc le devoir de les faire respecter, jusqu'à sanctionner l'Etat réfractaire. Les Palestiniens ne réclament donc que la justice. Mais rien ne bouge ...



La colonisation par les Israéliens est reconnue comme illégale et comme le principal obstacle à la paix, mais jamais aucune sanction n'a été prise contre l'Etat d'Israël.

Prenons un autre exemple : l'Etat d'Israël est un partenaire privilégié de l'Europe, partenariat qui est régi par des règles européennes très strictes, en particulier au

niveau des droits de l'Homme. Il est grand temps que l'Union Européenne exerce les pressions nécessaires en vue du respect du droit international par l'Etat d'Israël et suspende l'Accord d'Association qui le lie à lui. Il est temps de mettre fin à l'impunité d'un Etat qui viole les droits de l'Homme. L'article 2 de l'Accord d'Association stipule d'ailleurs que « *les relations entre les parties, de même que toutes les dispositions du présent accord, se fondent sur le respect des droits de l'Homme et des principes démocratiques qui inspirent leurs politiques internes et internationales et qui constituent un élément essentiel du présent accord.* ». L'article 79 stipule une suspension possible « *si une partie considère que l'autre ne satisfait pas à une obligation découlant du présent accord...* ».

Notre inventaire sur ce point est loin d'être exhaustif. Notre rôle dans le volet *Sanctions* du BDS est **d'interpeler sans relâche notre gouvernement**, d'informer nos élus locaux, nationaux et européens, de tenir au courant. Ce journal modeste y contribue et nous le maintenons. Mais nous ne pouvons à aucun moment avoir un pouvoir de décisions.

D comme Désinvestissement

Le désinvestissement concerne l'Etat et les sociétés. Il s'agit pour nous d'être toujours en veille sur les accords qui pourraient exister et qui favoriseraient la colonisation. L'AFPS, en accord avec l'Organisation de Libération de la Palestine, a poursuivi en justice en France Veolia pour son rôle dans la construction du « tramway nommé discorde » (voir GEO n° 406, décembre 2012) qui relie les colonies illégales israéliennes au centre de Jérusalem. Nous avons perdu ce procès, mais les pertes de marché de Veolia dans le monde entier ont été si importantes que la société a cessé de travailler avec l'Etat israélien.

Ministre des Affaires Etrangères, Laurent Fabius avait mis en garde, en décembre 2012, les sociétés françaises sur le risque pris en travaillant pour la colonisation, mais sans formuler d'interdiction.

L'AFPS en relation avec le Collectif National pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens et la Plateforme des ONG pour la Palestine avait milité avec Orange pour que la société française Orange se retire de son partenariat avec la société israélienne Partner, équipant en téléphonie mobile les colonies et l'armée d'occupation. Aujourd'hui, c'est chose faite.

Nous nous battons aussi pour que la France ne travaille plus dans le domaine militaire avec Israël, Etat en guerre depuis sa création en 1947 qui se vante de la qualité de son matériel qu'elle a pu expérimenter en condition réelle (petit pays d'à peine 10 millions d'habitants, mais 5^{ème} puissance militaire mondiale). Actuellement la France se tourne vers Israël pour les drones qui ont fait leur preuve avec les assassinats ciblés de personnalités à Gaza. « *Le BDS (désinvestissement) touche le domaine universitaire, culturel et économique* », rappelle Omar Barghouti.

Moody's, une des principales agences de notation de crédit, a prévenu que « *l'économie israélienne pourrait souffrir si le BDS, surtout dans son volet désinvestissement, venait à acquérir une plus grande influence.* ».

B comme Boycott



L'AFPS dans chacun de ses congrès 2009, 2011, 2013, 2015 a opté non, pour un boycott global des produits israéliens, mais pour le boycott des produits déclarés israéliens issus des colonies. Le problème rencontré est que, en France pour le moment, rien n'est fait pour un étiquetage différencié comme le demande l'Europe. Ici nous nous heurtons encore à une volonté française de ne pas déplaire à Israël.

Même si nous savons que l'impact économique sur le PIB d'Israël est limité, le boycott nous permet de faire connaître à un maximum de monde les

problèmes des Palestiniens. De même, nous écrivons aux grands distributeurs pour les sensibiliser et, ici, l'action de **Boycott** rejoint le **Désinvestissement**. Oui, mais voilà ...

... en France et seulement en France, criminalisation du Boycott

En 2010, s'appuyant sur un article de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, Michèle Alliot-Marie, alors Garde des Sceaux, assimilait les actions BDS à de la provocation à la discrimination ou à la haine raciale. Elle émettait une circulaire demandant aux Parquets de poursuivre ceux qui prônent le boycott et au moins deux procès (Alençon et Colmar) ont abouti à des condamnations sévères et injustes. En dernier recours, les condamnés de Colmar ont saisi la Cour Européenne des Droits de l'Homme qui, surchargée, ne statuera pas avant 2 ou 3 années encore. Entre-temps, le tribunal correctionnel de Toulouse a convoqué 4 personnes pour le motif qu'elles distribuaient des tracts BDS (voir plus loin).

Selon le journal Le Monde, ces décisions « *font de la France la seule démocratie où l'appel au boycott par un mouvement associatif ou citoyen pour critiquer la politique d'un Etat tiers est interdit.* ». Ces décisions feraient qu'aujourd'hui nous aurions été condamnés pour le boycott de l'Afrique du Sud, boycott qui aura contribué à faire tomber l'apartheid.

Haro sur les militants du BDS !

Outre la circulaire Alliot-Marie, un certain nombre d'organismes officiels apportent leur soutien à l'Etat d'Israël par la condamnation de BDS. Le conseil municipal de la ville de Paris par exemple a émis deux vœux contre le boycott, l'un venant de la majorité, l'autre du groupe Les Républicains avec l'aimable abstention de la majorité municipale.

Et puis, Manuel Valls est venu le 9 mars 2016 au dîner du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), le lieu où tous les politiques (presque) veulent être vus. Dans la partie de son discours sur l'antisémitisme il lance soudain : « *et puis (...), il y a l'antisionisme, c'est-à-dire tout simplement le synonyme de l'antisémitisme et de la haine d'Israël...* » Aussitôt, toutes les officines pro israéliennes se sont déchainées (CRIF, LICRA, BNCVA et d'autres).

Et ça continue. Dans une réunion internationale - à l'OSCE - Gilles Clavreul, le délégué interministériel à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme (Dilcra), qui représentait la France, a voté et fait voter pour que la « *critique systématique et démesurée d'Israël* » soit considérée comme une forme... d'antisémitisme ! La conclusion de Guillaume Weill Raynal est tranchante : « *Gilles Clavreul représentant officiel du gouvernement français en déplacement en Israël déclare publiquement depuis Jérusalem que la cause palestinienne n'existe pas, qu'il ne s'agit que d'un faux problème inventé depuis la France par des antisémites contre lesquels il convient de lutter grâce aux outils fournis par le ministère israélien des Affaires Etrangères avec lequel la France partage une analyse commune.* ». Guillaume Weill Raynal est avocat et essayiste. Il a défendu Stéphane Hessel et Charles Enderlein, tous deux attaqués en France pour antisémitisme. Il affirme qu'« **il y a un véritable climat de maccarthysme autour de la critique d'Israël** ».

Jean Claude Lefort

Jean Claude Lefort, député honoraire, président d'honneur de l'AFPS, était poursuivi en justice pour antisémitisme par les officines spécialisées dans la défense de l'Etat d'Israël (CRIF, BNCVA, LICRA). Le tribunal de Créteil a relaxé Jean Claude et c'est le Parquet qui immédiatement fait appel de cette relaxe.

Le bureau national de l'AFPS a fait un communiqué, dont voici le texte « *On ne voit pas le Parquet, directement lié au ministère de la Justice, prendre d'initiative contraire à la politique pénale du gouvernement.* ».

L'actuel Garde des Sceaux, Jean-Jacques Urvoas, écrivait pourtant le 20 novembre 2015 à Christiane Taubira, à propos des appels au boycott : « *L'incitation à punir ce militantisme constitue une atteinte à la démocratie et aux libertés fondamentales, telles que la liberté d'expression, qui ne doivent faire l'objet de limitations qu'en cas de déclarations ou de faits inacceptables et contraires aux valeurs républicaines.* ».

Nous en concluons qu'il existe une volonté politique au plus haut sommet de l'Etat d'entretenir amalgames et confusion entre action citoyenne et actes antisémites dont Jean-Claude Lefort ne peut être suspecté.

Nous l'assurons de notre soutien total et poursuivrons, sans nous laisser intimider, notre campagne pour le boycott, le désinvestissement, les sanctions à l'égard d'un Etat, Israël, qui viole de façon constante le droit international.

Dernier procès BDS contre les militants pour la Palestine



Plus de 250 personnes venues d'un peu partout en France ont assisté le 30 juin dernier au rassemblement de soutien à nos camarades de BDS de Toulouse, Bernard, Loïc, Jean Pierre et Yaman, scandaleusement poursuivis suite à une dénonciation locale de la LICRA pour une simple distribution de tracts BDS.

Le procès a été reporté au 22 septembre prochain, à la demande des officines sionistes qui, manifestement, ne supportent pas l'audience grandissante des nombreuses voix qui s'élèvent pour la liberté d'expression de BDS. Ainsi le CRIF

local s'est ajouté aux parties civiles déjà existantes. Une deuxième plainte pour « *incitation à la discrimination* » a été ajoutée par ces relais du régime israélien d'apartheid à la première qualification « *d'entrave à l'activité économique* ».

Amalgame scandaleux entre antisionisme et antisémitisme

Nous avons développé longuement le thème du BDS dans ce journal et surtout les attaques dont nous sommes victimes, en France, par toutes sortes d'organisations, officines ouvertement pro-israéliennes et personnalités ou ensemble de politiques français. En exemple, François Puponi, député-maire socialiste de Sarcelles, rappelait encore le vendredi 1^{er} juillet 2016 les événements antisémites de Sarcelles en pleine guerre de Gaza et il les utilise contre nous à l'Assemblée Nationale pour justifier la criminalisation du boycott : « *Permettez-moi de rappeler que je suis le maire d'une ville qui, le 20 juillet 2014, à l'occasion d'une manifestation contre l'État israélien, a connu des violences urbaines qui ont fini aux cris de « mort aux juifs, on va vous brûler » ! Voilà ce qui s'est passé, à vingt minutes de Paris, le 20 juillet 2014 !* ». Notre organisation et les organisations amies qui militent avec nous, la Plateforme des ONG pour la Palestine et le Collectif pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens, n'étaient pas parties prenantes de cette manifestation. **Il y a une malhonnêteté délibérée à utiliser l'accusation d'antisémitisme contre nous. Nous qui avons toujours combattu ce fléau.**

C'est du plus haut niveau de l'Etat français que vient cet amalgame et le soutien inconditionnel à Israël. **Devrions-nous donc nous taire, nous qui sommes maintenant les seuls à réclamer la justice pour les Palestiniens alors que l'exécutif français n'a même pas tenu compte d'un vote des députés et quelques jour plus tard des sénateurs en décembre 2014, émettant un vœux de reconnaissance de la Palestine par la France ?**

Le boycott est notre seul moyen de faire entendre la voix des Palestiniens et nous ne céderons pas.

Le rapport des chefs de mission de l'Union Européenne

Révélé par le journal anglais The Guardian le 12 juillet, le rapport souligne l'aggravation « *désespoir ... colère et perte d'espoir en l'avenir* » parmi les Palestiniens à Jérusalem ; ce rapport a été deux fois examiné par des hauts fonctionnaires des 27 gouvernements de l'UE à Bruxelles, mais aucune mesure n'a été prise sur ses recommandations, depuis qu'il a été produit fin 2015. A notre connaissance, les chefs de mission font un rapport tous les 2 ans et depuis qu'ils font ce travail la situation devient de plus en plus difficile pour les Palestiniens de Jérusalem, de Cisjordanie, de Gaza et ceux restés en Israël depuis 1948.

Constatant l'aggravation de « *la polarisation et de la violence* » l'année dernière, le rapport indique qu' « *à la racine de cette aggravation ... est l'occupation ... et une pratique de longue date de marginalisation politique, économique et sociale des Palestiniens à Jérusalem en violation des obligations d'Israël en vertu du droit international humanitaire.* ».

Outre la poursuite des colonies dans Jérusalem-Est occupé - intensifiée à nouveau ce mois-ci avec une annonce par le gouvernement de Benyamin Netanyahu de 840 nouvelles maisons juives à Jérusalem-Est et 560 dans la colonie de Maale Adumim (37.000 habitants), le rapport indique que seuls 7% de tous les permis de construire à Jérusalem vont aux Palestiniens et que les quartiers palestiniens reçoivent moins de 10% du budget de la ville, alors qu'ils représentent 37% de la population.

Il est à craindre que ce rapport très précis et argumenté ne sera pas suivi d'effets ! Comme les précédents.

Nice, le deuil entaché par la récupération (Taoufiq Tahani, président de l'AFPS)

L'attentat abject du 14 juillet, que nous condamnons avec force, n'aurait dû susciter que condamnations sans appel et compassion pour les victimes.

Les premières réactions montrent malheureusement l'étroitesse de vue d'une large partie des responsables politiques de notre pays, leur incapacité à analyser la situation et à formuler de vraies réponses aux nihilistes porteurs de mort et d'effroi.

A côté de ces petites manœuvres politiciennes, nous voyons avec consternation une partie de la presse d'information, dont les correspondants sont d'ordinaire plus rigoureux, reprendre sans le moindre recul les amalgames habituels des rapaces au pouvoir en Israël.

Une fois de plus, Netanyahu et ses acolytes ne reculent devant rien pour s'afficher aux premiers rangs de la « *lutte contre le terrorisme* » en osant parler à propos des « *camions-béliers* » d'« *innovation terroriste palestinienne.* ».

La réalité toute crue est, qu'à côté d'autres acteurs sur la scène internationale, ils sont en réalité les pourvoyeurs et les acteurs directs du terrorisme en Palestine même.

Pour lutter contre l'injustice de l'emprisonnement, le BDS



Fin juin 2016, l'avocate Hanan Al-Khatib, de la commission chargée des affaires des prisonniers, indique que la plupart des 68 prisonnières détenues dans les prisons israéliennes ont été soumises à de mauvais traitements lors de l'arrestation et de l'interrogatoire, au harcèlement et à la négligence médicale malgré les blessures graves de certaines d'entre elles. Elle rapporte suite à une entrevue avec deux d'entre elles des témoignages douloureux et difficiles rappelant les conditions de leur arrestation et de leur détention.

Nisreen Abdallah Hassan, 40 ans, mariée et mère de sept enfants, a été arrêtée le 18 octobre 2015 et détenue dans la prison de Damon, elle raconte : *« Ils nous ont traitées comme des animaux. »*. *« J'ai été appelée à renouveler mon séjour à Gaza car je suis native de la ville de Haïfa, mariée avec un Gazaoui et je vis avec lui à Gaza. A mon arrivée au check point d'Eretz, j'ai été soumise directement à un interrogatoire avec un enquêteur qui m'a reproché d'appartenir au mouvement des combattants et de recrutement. J'ai nié les accusations, ils m'ont ligoté les mains et bandé les yeux et m'ont transférée à Ashkelon où j'ai été fouillée à nu et jetée dans une cellule. Deux heures après, je me suis retrouvée face au même enquêteur à qui j'ai demandé de prévenir ma famille car j'ai un petit enfant âgé de 10 mois. Les séances d'interrogatoire durent environ six heures d'affilée, puis ils me remettent en cellule deux heures puis de nouveau l'interrogatoire reprend, parfois très tard la nuit. J'ai nié toutes les accusations alors j'ai été soumise au détecteur de mensonges 5 fois de suite, au début ils me disaient que je mentais et à la fin ils ont reconnu que je disais la vérité, on ne m'a pas informée de mon droit de refuser de passer au détecteur de mensonge.*

Je suis restée en isolement dans la prison d'Ashkelon pendant 11 jours dans une cellule étroite aux murs sombres et grossiers, avec une lumière rouge pâle allumée 24 heures sur 24... La nourriture est insuffisante et de mauvaise qualité, de plus les gardiens la souillent et la mettent à côté des toilettes comme si nous étions des animaux, l'eau est non potable. Tous les quarts d'heure la gardienne vient frapper à la porte pour m'empêcher de dormir et me reposer ; sur le sol, il y a un matelas et deux couvertures sans oreiller et les toilettes c'est un trou à même le sol. Ils ont fait rentrer dans ma cellule deux espionnes pour me faire parler mais je me suis tue.

Après j'ai été transférée à la prison de Hasharon. Depuis, je n'ai vu ni mes enfants ni mon mari. »

Hilwa Salim Mohammad Hamamrah, 22 ans de Husan dans le district de Bethléem, mariée et mère d'un enfant est détenue actuellement dans la prison de Damon ; blessée par balles en novembre 2015 par les soldats israéliens avant d'être arrêtée, elle a perdu connaissance et s'est réveillée à l'hôpital Ein Karem : *« La mort m'est plus supportable que cette souffrance »*. Elle raconte: *« Suite à mes blessures, j'ai été opérée pour extraire les parties touchées du foie, du pancréas, de la rate et des intestins, je suis restée un mois pieds et mains liés sur le lit, mal traitée par les gardiens, j'avais très peur surtout la nuit, ils ne me libéraient que dix minutes pour aller aux toilettes. J'ai été longuement interrogée à l'hôpital malgré mon état de santé. J'ai demandé à voir ma petite fille âgée de 18 mois, mais ils ont refusé et ont empêché ma famille de me rendre visite pour se rassurer sur mon état de santé. Des colons entraient dans la chambre devant les soldats, en criant et en scandant des injures blessantes et l'un d'eux m'a même menacée en faisant le signe de m'égorger »*.

L'olivier, l'Arbre sacré, symbole de Paix, l'AFPS aux champs



Wadi Fukin est un village de Palestine à l'Ouest de Bethleem. Les AFPS 68, Lorraine Sud, Metz, Meurthe et Moselle Nord ont monté un projet d'achat de plants d'oliviers et de plantation avec le village. Au bout de 15 mois de campagne, 350 souscripteurs ont permis d'acheter 1.025 oliviers et au début de cette année les 500 premiers ont été plantés. L'oliveraie a été inaugurée avec la présence des AFPS concernées et des représentants du Consulat de France à Jérusalem. La deuxième tranche sera plantée en janvier 2017.

Le village de Wadi Fukin est tout proche de la grande colonie de Betar Illit et la riposte israélienne n'a pas tardé, nous informent nos amis : **« nous venons d'être informés que l'armée israélienne a publié un ordre militaire il y a 8 jours, ordonnant aux habitants de Wadi Fukin d'arracher ces 500 oliviers plantés sur les terrains appartenant au village dans un délai de 45 jours ! Ce sont nos oliviers que l'armée israélienne veut détruire ! »**

Une pétition est ouverte à destination de Monsieur Hollande :

<http://www.france-palestine.org/Face-a-l-armee-israelienne-soutien-aux-habitants-du-village-de-Wadi-Fikin>

Dure réalité, la cueillette des olives

Pourquoi participer à la cueillette des olives ?

Les oliviers occupent une grande partie des terres agricoles en Cisjordanie occupée, c'est donc une source importante de revenus pour les paysans.

Une loi israélienne héritée du mandat britannique stipule que toute terre non occupée pendant 3 ans devient la propriété d'Israël. Le(s) mur(s) de séparation, les très nombreux check-points, les voies de contournement, les couvre-feux sont de véritables obstacles pour l'accès des Palestiniens à leurs champs d'oliviers. De plus les paysans palestiniens se heurtent aux colons armés, venant des colonies proches, très agressifs, protégés par les militaires israéliens, qui les menacent, les pourchassent, tirent en l'air et détruisent leurs récoltes.

Depuis de nombreuses années, des centaines de milliers d'oliviers ont été détruits, déracinés, brûlés par les colons pour récupérer leurs terres.

Les plaintes palestiniennes auprès des autorités compétentes n'aboutissent jamais.

La présence d'occidentaux pendant la cueillette constitue une aide matérielle et morale et leur permet d'observer la dure réalité de la colonisation.

A leur retour, ils pourront témoigner de la virulence des atteintes quotidiennes aux droits de l'Homme que subit la population palestinienne

L'AFPS envoie chaque année fin octobre des volontaires pour aider les Palestiniens à, tout simplement, atteindre leurs oliveraies : un groupe d'une dizaine de personnes pour une semaine (la cueillette s'étale sur 3 semaines). Nous avons acquis une vraie expertise sur ce dossier. Si vous souhaitez participer, envoyez-nous un message à l'adresse mail indiquée juste à la fin de ce journal (dernière ligne).



Liberté pour Georges Ibrahim Abdallah : son combat est le nôtre

Le 19 juin, à Paris, des manifestants venus d'Europe et de France, ont défilé de la Place des Fêtes à la Place de la République pour réclamer la libération de Georges Ibrahim Abdallah. Ce résistant communiste libanais, combattant pour la libération de la Palestine, est détenu en France depuis bientôt 32 ans. Condamné pour complicité dans des actes de résistance accomplis alors que le Liban était envahi par l'armée israélienne, il est l'objet d'une justice d'exception, toujours en prison, alors qu'il est libérable depuis 1999.

Du fond de sa prison de Lannemezan, il a fait une déclaration. Il s'est réjoui de la libération de la dirigeante palestinienne, Khalida Jarrar (députée palestinienne, enfermée sans motif sous le régime de la détention administrative) et a affirmé que la lutte pour la libération de tous les prisonniers politiques palestiniens doit se poursuivre et s'amplifier. Il a affirmé aussi son soutien aux mouvements sociaux en France, à la lutte contre la loi travail El Khomeri, son soutien aux 4 militant-e-s de Toulouse, inculpés pour avoir appelé au BDS des produits israéliens.



Georges Ibrahim Abdallah est de nos luttes. Nous sommes de son combat

A Pau, c'est le 25 juin, dans le contexte d'un débat ouvert à tous, à l'initiative d'Ensemble! et du parti de gauche autour de l'irruption des mouvements citoyens dans la politique, que les participants ont réaffirmé qu'ils restaient mobilisés pour sa libération sans conditions. Les militants du BDS, de la cause palestinienne, pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah se sont retrouvés le 30 juin à Toulouse et ont souligné l'unité de leurs luttes. De Palestine, Leila Khaled, membre du FPLP, leur a adressé un message, insistant sur le rôle important que joue le BDS « *pour le soutien à notre peuple* » et rappelant la solidarité permanente de Georges à tous les combats : « *il purge 32 ans de prison pour ses principes et sa conviction dans la lutte pour libérer la Palestine et pour libérer les êtres humains qui sont opprimés partout dans le monde. Il est un symbole pour tous les combattants de la liberté.* ». La lutte se poursuit. La solidarité aussi : un rassemblement en Allemagne début juillet et à Beyrouth le 14 juillet, devant l'ambassade de France pour exiger une libération sans conditions **du plus ancien prisonnier politique d'Europe.**

Une nouvelle loi scélérate à la Knesset

La Knesset est le parlement israélien. Sous couvert de transparence c'est une véritable loi scélérate qui vient d'y être adoptée en 3ème lecture. Présentée par la ministre d'extrême droite Ayelet Shaked, elle oblige les ONG à dévoiler les donations venues de l'étranger dans les cas où plus de la moitié de leur financement provient d'Etats autres qu'Israël, ou d'organisations étrangères comme l'Union européenne. Sont très directement visées les ONG comme Adalah, B'Tselem ou Breaking the Silence, la Paix Maintenant qui portent témoignage et documentent les crimes et violations des droits humains commis à l'encontre des Palestiniens.

La loi ne concerne évidemment pas les fonds privés et donc les sommes colossales récoltées notamment aux Etats-Unis par les chrétiens fondamentalistes, au profit des colons.

Son objet avait été très clairement indiqué par la ministre lors de sa présentation à la Knesset : se préserver d'incriminations de crimes de guerre.

Alors qu'elles sont déjà directement menacées, qualifiées de « traîtres » par les organisations d'extrême-droite, il s'agit de les fragiliser, de les ostraciser pour les réduire au silence. Cette loi illustre pour le chef de l'opposition, Isaac Herzog, « **le fascisme naissant qui s'introduit dans la société israélienne** ».

J'AI FAIT UN RÊVE ET J'AI VU

J'écrirai sur les murs qui entourent ma ville

Ma liberté

Je tracerai mon chemin à l'aide

De ma patience



Et j'offrirai à ceux qui nous torturent
Une gerbe d'oliviers
Pour qu'ils s'en souviennent
Comme symbole d'un pays spolié
Je prendrai à bras le corps ces pierres
Qui gênent et obstruent le passage
A ces gens qui aspirent à vivre en paix
Je me ferai accompagner
Par mes souvenirs
Et je garderai pour les protéger
Ces enfants venus de nulle part
Dans leur propre pays
Ils sont devenus des étrangers
Je regarderai ces papillons qui cherchent
Où se nourrir
Ils n'ont trouvé à la place des fleurs
Que des barbelés et à la place
De leur liberté une prison ouverte
Je me tiendrai là où jadis
Tous les prophètes confondus

Se sont retrouvés un jour de fête

Pour prier à Al Aqsa

En présence du Prophète

Sidi Mohammed

Que le Salut et la Paix d'Allah

Soit toujours sur Lui

Je continuerai à prier

Pour que la paix revienne un jour

Dans ce pays de la Palestine.

Abder Rachid, poète palestinien

Rejoignez et soutenez l'Association France Palestine Solidarité dans sa lutte (AFPS). Elle agit pour une **paix réelle et durable**, en lien avec le peuple palestinien et ses représentants légitimes au Proche-Orient, **fondée sur l'application du droit international**.

Pour comprendre, nous rejoindre, se renseigner ou faire un don :

<http://afpspau.wordpress.com/> (site du groupe AFPS de Pau)

<http://www.france-palestine.org/> (site national de l'AFPS)

soutienprisonniers@gmail.com (pour ceux qui voudraient parrainer un prisonnier)

afps.groupe-de-pau@outlook.fr (pour tous renseignements ou nous écrire)



AGIR AVEC

L'Association France Palestine Solidarité